

Ville de SAINTE-ANNE



Ville de SAINTE-ANNE

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

2015 - 2018

SOMMAIRE

I- INTRODUCTION

- 1- Préambule
- 2- Définition du porteur de projet
- 3- Périmètre et public du PEDT

II- ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

- 1- Spécificité territoriale
- 2- Contraintes territoriales
- 3- Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes

III – PROPOSITIONS POUR LE PEDT 2015

- 1- Objectifs éducatifs partagés du PEDT
- 2- Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants
- 3- Activités proposées dans le cadre du PEDT
- 4- Partenaires du projet
- 5- Structure de pilotage
- 6- Mise en œuvre du PEDT
- 7- Evaluation

I- INTRODUCTION

1- Préambule

La ville de Sainte-Anne a décidé d'appliquer la mise en œuvre de cette réforme pour la rentrée scolaire 2014/2015 par délibération du conseil municipal du 28 mars 2013.

À cet effet, la ville souhaite consulter les directeurs d'écoles, les enseignants, les représentants de parents d'élèves dans ce cadre. L'impact de la réforme sur la vie associative locale (associations sportives, culturelles, accueils de loisirs, etc.) mérite réflexion.

L'interrogation actuelle porte aussi bien sur l'adéquation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires conçus par l'institution que sur la santé des enfants en lien avec une perturbation de leurs rythmes biologiques selon le type de calendrier adopté.

L'aménagement du temps scolaire prend en compte de nombreux facteurs sociaux, économiques, politiques et pédagogiques. Cette réflexion nécessite donc l'avis de partenaires très différents dont les objectifs peuvent être opposés : enseignants, parents, associations. Il faut souligner également le rôle non négligeable des habitudes sociétales actuelles dans les prises de position des uns et des autres : les loisirs, les week-ends, le temps libre. Il apparaît ainsi que l'enfant n'est pas le centre de la réflexion alors qu'il est l'élément central de cette organisation.

L'année scolaire 2014-2015 servira de tremplin. Une amélioration sera portée à ce qui existe et ce sera une première expérimentation de la mise en place de la réforme pour bâtir un véritable Projet Éducatif Territorial concerté.

2- Définition du porteur de projet

Collectivité territoriale porteur du projet : Commune de SAINTE-ANNE

Date de présentation du projet : Novembre 2014

Nom du correspondant : Christian BAPTISTE

Fonction : Maire

Adresse : Hôtel de Ville 97180 SAINTE-ANNE

Téléphone : 0590 85 48 60

Adresse électronique : mairie.cab@ville-sainteanne.fr

3- Périmètre et public du PEDT

Territoire concerné

Ce projet concerne les 16 écoles implantées sur l'ensemble du territoire de la ville de SAINTE-ANNE.

Public concerné

Nombre total prévisible d'enfants (en septembre 2014) : **2250** (effectif d'élèves scolarisés)

Niveau maternelle (Très Petite Section/moins de trois ans) : **0**

Niveau maternelle (entre trois et cinq ans) : **788**

Niveau élémentaire : **1462**

Niveau secondaire : **0**

Données chiffrées

Établissements	Publics	Privés	Total
Écoles maternelles	9	0	9
Écoles élémentaires	6	0	6
Écoles primaires	1	0	1
Établissements secondaires	0	0	0

Liste des écoles maternelles

9710270S E.M.PU Gontrand JHIGAÏ - Richeplaine
9710271T E.M.PU Emmanuel VILUS - Maudette
9710497N E.M.PU Paul LACAVÉ - Bourg
9710561H E.M.PU Rigobert ANZALA – Bel Étang
9710628F E.M.PU Marcelle BORIFAX - Valette
9710659P E.M.PU Urbino CAMPRASSE - Douville
9710713Y E.M.PU Saint Pierre FIRMIS – Grands Fonds
9710853A E.M.PU Saturnin PALMIER - Deshauteurs
9711210N E.M.PU Georges TROUPÉ – Ffrench

Liste des écoles élémentaires

9710265L E.E.PU Albert LAZARE- Douville
9710268P E.E.PU Lucie Calendrier BICEP – Bourg 1
9710272U E.E.PU Ginette MARAGNÈS – Bourg 2
9710559F E.E.PU Victor VALIER – Grands Fonds
9710560G E.E.PU R&G MATHURINE - Deshauteurs
9710561H E.E.PU Florent DONNAT – Saint-Protais

Liste des écoles primaires

9710269R E.P.PU Richard PIERROT - Chateaubrun

Durée du PEDT

Le présent projet est édité pour une durée de trois ans révisable annuellement par avenant pour la période 2015-2018.

II - ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

1- Spécificité territoriale

a) Situation géographique

La commune est constituée de plusieurs quartiers géographiquement éloignés les uns des autres. Elle s'étend sur 80,3 km² et peut se décomposer en trois parties : le littoral, les Grands Fonds et le plateau de l'Est. C'est un territoire très diversifié tant au niveau de ses paysages qu'au niveau de sa population.

b) Structure de la population

Elle accueille des populations natives de Sainte Anne mais aussi du reste de la Guadeloupe par le fait de la périurbanisation, une population qui vient de métropole et des immigrés venus des autres îles de la Caraïbe dont Haïti. Enfin, elle est aussi composée de minorités endogènes comme la population d'origine indienne et syro-libanaise. Elle accueille depuis plus récemment des populations chinoises, souvent venues de Guyane et d'Amérique latine. Par conséquent, elle est multiculturelle.

Cette composition multiculturelle se retrouve au sein des écoles avec une part non négligeable d'enfants d'origine caraïbéenne.

Par ailleurs, on constate un évitement relatif de certaines écoles par les parents de catégorie socioprofessionnelle supérieure.

Elle est composée de 24 346 habitants au recensement de 2011 dont les moins de 20 ans représentent environ 30%, ce qui fait de Sainte-Anne, une commune relativement « jeune ».

Elle participe à l'essor touristique du Sud Grande Terre, mais est aussi un pôle de service malgré sa composante rurale. Il y a un Sainte Anne urbanisé et un Sainte-Anne rural traditionnel dans les Grands Fonds avec un total de 13 339 logements.

En matière d'emploi, la catégorie « employé » représente 33,5% alors que les cadres ne concernent que 7,3%.

Environ 61% des actifs travaillent en dehors de Sainte-Anne et ont donc besoin d'une prise en charge de leurs enfants au-delà du temps scolaire pour leur permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale. 40% n'ont aucun diplôme et les diplômés de l'enseignement supérieur concernent 8% de la population.

Le chômage concerne environ 30,3% de la population active constituée de 11 000 personnes. Les jeunes de 16 à 25 ans représentent 25% des chômeurs. Le faible niveau de formation pourrait expliquer en partie ce taux élevé de chômage.

Le nombre de foyers fiscaux s'élève à 13 759 dont la proportion de foyers imposables est de 30,3% et de non imposables 69,7%. (Données INSEE 2011)

c) Données sociales

Ce territoire ne se situe pas en zone prioritaire. En effet, les 2 collèges installés sur le territoire accueillent environ 1500 élèves au total dont 732 sont boursiers.

Il compte 2218 familles monoparentales et 2749 familles vivant en couple. Environ 41% des parents sont inactifs et 37,5% occupant un emploi. 2700 familles bénéficient du RSA.

Les ressources de ces familles proviennent pour plus de 50% des prestations familiales et du RSA. Une forte proportion de ces familles (75%) vit sous le seuil de bas revenus, c'est-à-dire inférieur à 1021€. (Données de la CAF 2013).

2- Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT

a) Activités périscolaires

La collectivité ne dispose pas de moyens humains suffisants pour mettre en place un accueil périscolaire dans les écoles mais elle accompagne les associations dans cette démarche par la mise à disposition gratuite des locaux scolaires.

Accueil périscolaire associatif

Depuis plusieurs années, des associations spécialisées dans le périscolaire, proposent aux parents un accueil le matin avant la classe, le midi et le soir après la classe, le mercredi et les petites vacances scolaires. C'est un accueil payant.

280 enfants participent à ces activités périscolaires soit environ **12%** de l'ensemble des élèves scolarisés à Sainte-Anne. La répartition se fait comme suit :

Structures	Responsable	Activités	Nombre d'enfants	Age	Horaires	Espaces utilisés
Association ASPEI	Cathie VILUS	Accueil périscolaire Et de loisirs	40	3 – 6 ans	6h30 -7h45 / 16h-18h Mercredi Vacances scolaires	Ecole maternelle de Ffrench Local rue du Général de Gaulle (Bourg)
Association DYNAMIC 3A	Micheline ELATRE	Accueil de loisirs	60	6-11ans	Mercredi Vacances scolaires	Ecole élémentaire Deshauteurs
		CLAS	30	6-16ans	16 - 18h	Ecole maternelle Modette
Association GAIP	Cathy GENEVIEVE	Accueil périscolaire	30	3-6ans	6h30 - 7h45/	Ecole maternelle Valette (Bourg)
		Et de loisirs	70	6-11ans	16h - 18h	Ecole élémentaire Mixte II (Bourg)
TOTAL			280			

Les écoles des Grands Fonds, Chateaubrun, Richeplaine, Douville, Bel Etang et Saint Protais ne sont pas couvertes par un accueil périscolaire proposé par des associations. Une réflexion est en train d'être menée pour développer cette offre dans l'ensemble des écoles du territoire de Sainte-Anne et satisfaire ainsi les demandes des parents.

Le temps méridien

La pause méridienne est organisée pour le repas par la Caisse des Ecoles et pour l'animation par la Direction de l'Education.

On comptabilise 1336 enfants qui déjeunent tous les midis dans les différents réfectoires scolaires. Ils sont encadrés par des animateurs pour les enfants en élémentaire et par les ATSEM pour les maternelles. Durant ce temps méridien, différentes activités sont mises en place : jeux collectifs, jeux de cours, arts visuels,...

Cette organisation mérite une réelle réflexion pour améliorer la prise en charge des enfants dans des conditions optimales.

b) Activités extrascolaires

De nombreuses activités sont organisées par la ville ou par des associations.

En effet, le centre culturel propose des activités sportives et artistiques qui sont menées par des intervenants extérieurs selon un tarif validé en conseil municipal chaque année.

Ces activités se déroulent en général le lundi après les cours, le mercredi après-midi ou le samedi.

Activités du centre culturel

Activités	Intervenant	Nombre d'enfants	Age	Tarif mensuel
Piano	Laura DELACAZE	50	6 - 12ans	42€
Guitare	François NOMERTIN	25	6 - 12 ans	37€
Initiation Ka	Jimmy BASSIEN	10	6 – 12 ans	16€
Batterie	Ruddy GUILLAUME	12	7 – 16 ans	37€
Danse traditionnelle	Gladys ISIDORE	20	4 – 16 ans	21€
Dessin	Violette PICHON	05	6 – 12ans	32€
Natation	Club aquatique de Sainte-Anne	116	4 - 12 ans	16€
TOTAL		238		

Accueil de loisirs sans hébergement municipal

Durant les grandes vacances scolaires de juillet, la ville met en place un Accueil de Loisirs sans Hébergement à destination des enfants de 6 à 12 ans. 2 sites sont proposés aux parents pour une capacité totale de 220 enfants (140 pour le Bourg et 80 pour Douville).

C'est un dispositif « Opération Vacances – Ticket Sport » offert par la ville aux enfants, qui ne peuvent pas partir en vacances, dont les objectifs sont :

- permettre à l'enfant de vivre un temps de vacances,
- favoriser l'accès aux activités sportives, culturelles, artistiques,

- favoriser l'expérimentation des enfants dans les domaines de la solidarité, la citoyenneté et du développement durable.

D'autres activités sont proposées par :

- ✓ Les clubs ou associations sportives (football, handball, cyclisme, athlétisme...),
- ✓ Associations socioculturelles,
- ✓ Associations périscolaires.

3- Modalités d'information et d'inscription des familles

Mode d'inscription aux activités proposées pour l'année scolaire 2014 hors PEDT

Pour l'année 2014, l'inscription aux activités périscolaires s'est déroulée en début d'année scolaire (fin août jusqu'à fin octobre) par le biais d'un dossier édité et transmis par la Direction de l'Education pour l'année scolaire.

Pour l'année scolaire 2015, un dossier unique d'inscription sera envisagé pour la restauration scolaire, le transport et les activités périscolaires (document téléchargeable sur le site Internet de la Caisse des Ecoles).

<input checked="" type="checkbox"/> À l'année	<input type="checkbox"/> Gratuit	
<input type="checkbox"/> Trimestriel	<input checked="" type="checkbox"/> Payant	Tarif :
<input type="checkbox"/> Modulable	<input type="checkbox"/> Payant pour certaines activités	Tarif :
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Payant pour les activités après la classe	Tarif :

Modalités d'information des familles

- Flyers,
- Contact direct,
- Courriers aux parents,
- Réunions publiques,
- Informations sur le site www.ville-sainteanne.fr,
- Informations par voie de presse et radio,
- Informations aux conseils d'écoles, dans les cahiers de correspondance et par affichages dans les écoles
- Les inscriptions seront faites en début d'année scolaire et pour l'année complète,
- Les élèves inscrits à ces activités s'engagent à y être présents les jours choisis.

Encadrement des activités pour l'année scolaire 2014-2015

Durant Le Temps d'Activités Périscolaires, en élémentaire comme en maternelle, les enfants sont encadrés par :

- des animateurs périscolaires qui bénéficient de contrats aidés : 24 en Contrat d'Avenir, 09 en Contrat CUI dont 09 sont titulaires du BAFA, 02 du BAFD, 4 ont un le BAC, 3 ont BAC + 2 soit 33 agents en situation précaire
- des adjoints d'animation titulaires : 13
- des animateurs de la Caisse des Ecoles : 20
- des adjoints du patrimoine : 2

Ce qui représente un total de **68** animateurs qui prennent en charge 465 enfants inscrits.

Les taux d'encadrement fixés par la réglementation de la DJSCS sont respectés dans la mesure du possible soit :

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans (en maternelle)
- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans (en élémentaire)

Les équipes d'animateurs sont constituées de manière cohérente dans chaque école afin de retrouver les mêmes animateurs, le midi pour la pause méridienne et l'après midi pour les TAP, ce qui peut représenter un confort pour les enfants et les parents.

Un référent est désigné pour chaque école pour faire le lien avec l'équipe éducative de l'école, constituer les groupes d'enfants et vérifier le bon déroulement des activités. Il fera le relais avec le coordonnateur de zone.

En effet, une coordination est assurée par zone géographique des écoles pour faciliter l'organisation des activités :

- Zone 1 : Bourg
- Zone 2 : Modette, Deshauteurs, Grands Fonds, Saint Protais
- Zone 3 : Ffrench, Douville, Chateaubrun, Richeplaine, Bel Etang

Périodes de la journée et/ou de la semaine pour l'année scolaire 2014/2015

L'organisation hebdomadaire respecte les 24h d'enseignement, une pause méridienne d'1h30 et 3h de TAP.

Les horaires actuels sont :

- 8h-11h30 et 13h30-15h30 sur 4 jours et 8h -10h le mercredi. Ils posent des problèmes tant à la mairie qu'aux parents.

Les activités périscolaires (TAP) se déroulent donc de 15h30 à 16h du lundi au vendredi et de 10h à 11h le mercredi.

Cette demi heure des lundi, mardi, jeudi, vendredi est trop courte pour permettre de réaliser de véritables activités. La sortie à 10h du mercredi pose des problèmes d'organisation aux familles.

Une modification des horaires pour la rentrée scolaire 2015-2016 est souhaitée pour mieux prendre en charge les enfants et satisfaire ainsi les parents.

4- Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT 2015

- **Un tissu associatif riche et varié** : le territoire compte un nombre important d'associations sportives et culturelles susceptibles d'être mobilisées pour des projets. Mais, elles nécessitent une aide pour mieux se structurer pour respecter le formalisme administratif des appels à projets et proposer des activités pérennes.
- **Nombreux équipements** : certains équipements dont dispose la collectivité se trouvent à proximité de la plupart des écoles. Il s'agit de :

	Stade	Plage	Cyberbase	Bibliothèque	Plateau sportif	Gymnase
P.LACAVE Bourg	20min A pied	10min A pied	05 min A pied	05 min A pied	10 min A pied	
M.BORIFAX Bourg	05min A pied	15min A pied	20min A pied	20min A pied		
L.CALENDRIER Bourg	15min A pied	10min A pied	10min A pied	10min A pied	05min A pied	
G.MARAGNES Bourg	15min A pied	10min A pied	10min A pied	10min A pied	05min A pied	
A.LAZARD Douville	20min en bus	20min en bus	10min A pied	25min En bus	10min A pied	05min A pied
R et G MATHURINE Deshauteurs	25min en bus	25min en bus	05min A pied	20min En bus	Dans l'enceinte de l'école	
R.PIERROT Chateaubrun	20min en bus	20min en bus	10min A pied	25min En bus	10min A pied	
V.VALIER Grands Fonds	30min en bus	30min en bus	15min En bus	25min En bus		

- **Une direction de l'Education** : une équipe disponible pour assurer la coordination de l'animation périscolaire en désignant des coordonnateurs de zone et des référents dans chaque école.
Zone 1 : bourg
Zone 2 : Modette, Deshauteurs, Grands Fonds, Saint Protais
Zone 3 : Ffrench, Douville, Chateaubrun, Richeplaine, Bel Etang
- **Une ville sportive** : beaucoup de champions sportifs sont originaires de Sainte Anne et de nombreux espaces sont destinés à la pratique de sport. Quelques sportifs de haut niveau font partie du personnel communal et sont diplômés pour intervenir dans plusieurs disciplines (handball, cyclisme, football).

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT

Les contraintes géographiques :

- 1) Un territoire très étendu (80km²) dont les déplacements des élèves pour accéder aux équipements nécessitent un moyen de transport assez coûteux pour la collectivité.
- 2) Dans les écoles périphériques (Florent DONNAT Saint-Protais, Rigobert ANZALA Bel Etang), il existe déjà une organisation au sein des familles pour récupérer les enfants et peu d'enfants sont inscrits en TAP. Une réflexion est à l'étude pour adapter les TAP dans ces écoles.

Les contraintes logistiques :

1) Certaines écoles mettent en place deux services de cantine car la taille de celles-ci ne permettent pas un accueil de qualité pour tous les élèves sur un seul service (capacité d'accueil et nombre de personnel d'encadrement disponible limité) ; Ce qui limite les possibilités de raccourcir la pause méridienne à 1h30.

2) Certaines écoles ont des espaces disponibles pour les TAP mais leur utilisation est à revoir tandis que d'autres n'en ont pas ou ne sont pas adaptés. Les équipements sportifs et culturels situés à proximité des écoles pourront être utilisés afin de proposer aux enfants un lieu adapté aux activités qui seront proposées.

III- PROPOSITIONS POUR LE PEDT 2015

1- Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires

Outre les exigences réglementaires, ce projet éducatif vise à articuler les temps de la journée des enfants en intégrant les TAP entre le temps scolaire et périscolaire. Il vise des objectifs tant au niveau éducatif que territorial à travers différents axes.

L'objectif de la municipalité de SAINTE-ANNE et des acteurs partenaires de l'école (enseignants, personnel, associations) est de garantir une continuité éducative entre les projets d'école et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire et d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

La municipalité souhaite lutter contre les inégalités territoriales et garantir à chaque enfant un accès à la culture et aux apprentissages.

Les parents d'élèves veulent que les activités périscolaires proposées ne soient pas de la simple garderie et, dans la mesure du possible, que les horaires soient les mêmes pour toutes les écoles.

Axes généraux

Axe 1 : Favoriser la co-éducation : mobiliser l'ensemble des acteurs pour la réussite éducative des enfants

- Accompagner les parents pour la réussite des élèves : sensibiliser les familles sur la notion d'échec scolaire et ses conséquences
- Permettre aux parents volontaires de s'impliquer dans les activités périscolaires
- Prévoir des espaces de concertation, de réflexion, d'information
- Favoriser les échanges entre parents et entre parents et professionnels

Axe 2 : Attractivité de nos écoles : améliorer l'environnement et le dynamisme des écoles

- Améliorer et adapter l'environnement aux nouveaux rythmes scolaires
- Diversifier l'offre périscolaire payante et non payante
- Valoriser les réalisations et actions éducatives et culturelles des enfants

Axe 3 : Connaissance des cultures qui font la richesse de la Guadeloupe

- Développer le « vivre ensemble »
- Connaître le patrimoine matériel et immatériel de la Guadeloupe
- Favoriser la mixité culturelle
- Permettre la mixité sociale

Axe 4 : Epanouissement de l'enfant : l'enfant acteur de son développement

- Sensibiliser tous les acteurs en charge des enfants sur la bienveillance et le respect de l'intégrité de sa personne
- Accompagner les enfants en stimulant et en promouvant leurs initiatives et leur créativité
- Développer et soutenir des actions de prévention, d'éducation à la santé (hygiène corporelle, alimentation, sexualité, addictions...)
- Eduquer et sensibiliser les enfants à l'éco citoyenneté

Axes transversaux :

- Développement progressif du numérique dans l'ensemble des écoles du territoire
- Favoriser l'accès au numérique à tous les élèves

Effets attendus

Connaissances :

- un enrichissement du capital culturel global des enfants
- un accroissement des intérêts de l'enfant à expérimenter de nouvelles activités

Compétences :

- un développement de l'autonomie et de la responsabilisation
- un renforcement des compétences acquises à l'école en utilisant des supports complémentaires

Attitude :

- un réel épanouissement des enfants,
- une capacité à établir des relations privilégiées avec d'autres adultes que ceux du temps scolaire,
- une autonomie.

2- ARTICULATION DU PEDT AVEC LES ÉVENTUELS DISPOSITIFS EXISTANTS

<input checked="" type="checkbox"/>	Projet éducatif local (PEL) : PEDT en continuité avec les actions PEL mises en place de 2009 à 2012
<input type="checkbox"/>	Contrat éducatif local (CEL)
<input type="checkbox"/>	Contrat de ville
<input type="checkbox"/>	Contrat dans le domaine culturel
<input type="checkbox"/>	contrat local d'éducation artistique (CLEA)
<input type="checkbox"/>	projet territorial d'éducation artistique (PTEA),
<input type="checkbox"/>	contrat « territoire lecture » (CTL), ou enseignements artistiques spécialisés
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : mis en place par une association assurant le périscolaire DYNAMIC 3A, mériterait d'être développé
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat enfance jeunesse (CEJ) : en attente des orientations pour 2015
<input type="checkbox"/>	Autres :

3- ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PEDT

Les activités proposées doivent correspondre aux capacités des enfants et leur permettre de se détendre après une journée dédiée à l'apprentissage. Il s'agira de développer les connaissances des enfants et également leurs savoir-faire et savoir-être. L'épanouissement de l'enfant et la stimulation de sa curiosité seront recherchés en priorité.

Les TAP correspondent donc à un temps récréatif en dehors du cadre scolaire et familial. Les activités vont représenter un apport intéressant pour les enfants à travers différents domaines :

- Activités de création pour permettre la manipulation et l'expérimentation, développer l'esprit créatif
- Activités de culture et patrimoine pour favoriser l'ouverture au monde
- Activités de citoyenneté pour développer la coopération et le respect des règles
- Activités d'expression corporelle pour apprendre à mieux se connaître

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école OUI NON

Un projet d'académie a été mis en place pour la période 2014-2017. Les projets d'écoles seront donc revus à compter de la rentrée scolaire 2015 pour en tenir compte. L'articulation du PEDT avec les projets se fera progressivement en concertation avec les directeurs d'écoles et les enseignants pour favoriser une cohérence et une meilleure transition entre les différents temps de l'enfant.

Si oui, liste des établissements d'enseignement scolaire et domaines concernés :

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires OUI NON

Une articulation pourrait être envisagée en sollicitant les associations sportives et culturelles pour intervenir pendant les TAP.

Articulation éventuelle avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire OUI NON

Un partenariat peut être envisagé avec les 2 collèges implantés sur le territoire pour établir un lien entre leurs activités et les activités périscolaires du PEDT.

Si oui en indiquer les modalités :

4- Partenaires du projet

Partenaires institutionnels

- Rectorat
- DJSCS
- CAF

Partenaires associatifs

- Associations périscolaires membres du comité de pilotage
- Associations susceptibles d'intervenir et en capacité d'assurer des actions pérennes

Autres partenaires

- Les parents d'élèves membres du comité de pilotage
- Les parents d'élèves siégeant aux conseils d'écoles
- Organisme de formation dans le secteur de l'animation (CEMEA, CNFPT, FOLG...)

5- Structure de pilotage

a) Composition de la structure de pilotage

Un comité de pilotage a été créé en mai 2014 pour assurer la mise en œuvre de la réforme des nouveaux rythmes, le suivi et l'évaluation du dispositif. Il est composé de :

- Un élu chargé de l'éducation
- Un représentant de l'éducation nationale
- trois administratifs de la collectivité
- deux représentants des animateurs (ATSEM et animateur périscolaire)

- deux directeurs d'école
- deux représentants de parents d'élèves
- deux représentants d'associations périscolaires

b) Coordinateur du projet

Elue référente : Valérie HUGUES, 10^e adjoint au maire déléguée à l'enfance et à l'éducation
Nom et prénom du responsable pédagogique : SEMPAIRE Christiane

Fonction : Responsable des activités périscolaires

Adresse : Direction de l'Education- Annexe Mairie rue César GALAS 97180 SAINTE ANNE

Téléphone : 0590 85 59 92

Adresse électronique : christiane.sempaire@ville-sainteanne.fr

c) Modalités de pilotage (mise en place éventuelle d'un COPIL, de commissions, etc.) :

Les réunions du comité de pilotage sont mensuelles pendant la phase d'élaboration et trimestrielle pour l'évaluation.

6- Mise en œuvre du PEDT

a) Modalités d'organisation

La semaine scolaire sera composée de 4 jours similaires (lundi, mardi, jeudi, vendredi) et d'une demi-journée scolaire le mercredi. Les horaires seront donc : 8h-11h30/ 13h15-15 et 8h-11h le mercredi. (voir annexe 1)

La pause méridienne : 11h30-13h15

Les Temps d'Activités Périscolaires se dérouleront en fin d'après midi de : 15h à 16h, lundi, mardi et jeudi.

Les activités seront organisées selon le rythme annuel de la scolarité des enfants, par période entre les vacances scolaires.

- De la rentrée de septembre aux vacances de la Toussaint
- De novembre aux vacances de Noël
- De janvier aux vacances de carnaval
- De février aux vacances de Pâques
- D'avril à aux grandes vacances

L'inscription est faite en début d'année scolaire sur une fiche éditée par la collectivité. Un formulaire unique permettra l'inscription à la restauration scolaire, au transport scolaire et au Temps d'Activités Périscolaires. Un tarif sera proposé aux parents en fonction de leur quotient familial et de leurs revenus.

Les parents s'engagent sur l'année pour le ou les jours choisis sur la fiche.

Un planning des activités proposées sera mis à la disposition des parents par affichage dans les écoles et sur le site internet de la ville.

b) Ressources mobilisées

* **Moyens humains**

La ville de Sainte-Anne envisage de s'appuyer conjointement sur le personnel communal (adjoints d'animation, ATSEM, animateurs périscolaires) pour la mise en œuvre des activités périscolaires et sur les ressources locales existantes.

En effet, le dynamisme des associations et les artistes locaux seront sollicités pour participer à la construction d'un Projet Educatif Territorial favorisant l'épanouissement de l'enfant, participant à l'acquisition du goût de l'apprentissage, créant les conditions d'une socialisation harmonieuse et aidant à lutter contre les inégalités.

Un appel à projets en direction des associations sera lancé au 3^e trimestre 2015 pour permettre la mise en place de projets adaptés et diversifiés pour les enfants, centrés sur la découverte « ludique » d'une activité sous forme d'initiation, plutôt qu'un véritable cours afin de ne pas concurrencer les activités annuelles des associations du territoire.

* **Moyens matériels**

L'ensemble des équipements situés à proximité des écoles seront mobilisés pour diversifier les espaces de jeu.

Les locaux scolaires seront aménagés de manière à les rendre plus « accueillants » pour les activités périscolaires : coin calme avec des coussins, coin lecture...

En effet, l'aménagement de l'espace revêt une grande importance pour permettre la transition entre temps scolaire et périscolaire. L'espace doit être aménagé de manière attrayante, sécurisante et réconfortante.

Dans un même espace, différents « coins » peuvent être créés qui correspondent aux différents besoins de l'enfant. Un tel aménagement favorise l'autonomie de l'enfant en lui permettant de conserver une certaine liberté de mouvement sous la surveillance de l'animateur.

L'aménagement de l'espace remplit ainsi une fonction pédagogique.

Il serait opportun de mettre en place des règles de partage des locaux entre les enseignants et les animateurs notamment quand des salles de classe sont disponibles (suite à des fermetures par l'Education nationale). Une répartition de l'usage des salles sera précisée en fonction des moments et des besoins de l'école.

7- Evaluation

L'évaluation permet de mesurer de manière objective et précise les effets produits par la mise en œuvre des actions proposées.

Il est nécessaire de procéder à des évaluations tout au long de la démarche et d'effectuer des restitutions régulières.

Cette évaluation va permettre d'apporter des ajustements, de rééquilibrer les actions et de proposer de nouveaux axes de développement.

Réfléchir à la mise en place de l'évaluation dans le cadre du PEDT et plus spécifiquement de la réforme des rythmes scolaires va permettre de développer une culture d'évaluation, de prévoir des moyens nécessaires à la mise en place de cette démarche.

La réussite du projet évaluatif dépend de plusieurs facteurs :

- La mobilisation de l'ensemble des acteurs
- L'intégration de l'évaluation ainsi que sa planification au projet
- Une démarche méthodologique précise
- Une présentation claire des résultats

Une évaluation du dispositif sera mise en place avec des indicateurs qui seront adaptés en fonction des objectifs et en fonction des acteurs.

Périodicité

Elle se fera sous plusieurs formes :

- bilan trimestriel qui mesurera l'impact des projets mis en place
- bilan annuel qui appréciera le degré d'atteinte des objectifs dans le PEDT et les freins qui empêchent l'action éducative de produire les effets escomptés
- les conseils d'école

Plusieurs indicateurs pourront être retenus :

Indicateurs retenus

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'enfants inscrits sur les différentes activités
- Nombre d'ateliers proposés
- Régularité, taux d'absentéisme

Indicateurs qualitatifs :

- Etat des enfants : fatigue, bien être, épanouissement, énervement
- Diversité des activités
- Qualité des activités
- Implication de chaque animateur
- Implication des enfants ; leurs avis sur les activités (« j'aime/je n'aime pas »)
- Participation des parents aux différentes réunions
- Mesure de satisfaction des parents (questionnaires, enquêtes)
- Mesure de la fréquentation par école

Ces différents temps d'échanges permettront ainsi d'assurer la pérennité des enjeux éducatifs dictés à travers le PEDT.

Signataires du projet PEDT

Le Maire

Christian BAPTISTE

LISTE DES ANNEXES

Joindre des annexes si nécessaire (carte du territoire concerné, etc.)

Annexe 1

- Propositions d'horaires

Proposition (mercredi rallongé)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8 h – 9 h	8 h – 9 h	8 h – 9 h	8 h – 9 h	8 h – 9 h
9 h – 10 h	9 h – 10 h	9 h – 10 h	9 h – 10 h	9 h – 10 h
10 h – 11 h	10 h – 11 h	10 h – 11 h	10 h – 11 h	10 h – 11 h
11 h – 11 h 30	11 h – 11 h 30		11 h – 11 h 30	11 h – 11 h 30
11h30- 13h15 pause méridienne	11h30- 13h15 pause méridienne		11h30- 13h15 pause méridienne	11h30- 13h15 pause méridienne
13 h 15 – 14 h	13 h 15 – 14 h		13 h 15 – 14 h	13 h 15 – 14 h
14 h – 15 h	14 h – 15 h		14 h – 15 h	14 h – 15 h
15h -16h TAP	15h -16h TAP		15h -16h TAP	

Selon l'IEN chargé du dossier des rythmes scolaires, la proposition correspond au cadre réglementaire de la réforme et semble plus adaptée au fonctionnement de l'école.

Cette proposition est fortement intéressante pour les parents pour les raisons suivantes :

- l'horaire du mercredi est allongé (8h-11h)
- la durée des TAP est d'une heure, ce qui est plus intéressant pour mener réellement une activité et avoir des intervenants extérieurs
- les TAP sont organisés sur 3 jours
- cette organisation horaire respecte l'esprit de la réforme (24h d'enseignement et 3h d'activités périscolaires)

Elle est intéressante pour la collectivité car elle ne modifie pas les emplois du temps des animateurs et de la Caisse des Ecoles.

Types d'actions

Problématiques	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Activités	Indicateurs
16% des parents représentés dans les associations de parents d'élèves Les parents sont peu informés des actions menées à l'école	Axe 1 : Favoriser la co-éducation	Impliquer les parents dans la vie de l'école Renforcer les liens parents/écoles	- Organiser des rencontres annuelles thématiques dans les écoles : informer sur l'administration, les questions d'actualité - Solliciter les parents dans les animations de l'école (création de jardin potager, ...) -Mettre en place des temps de rencontres spécifiques pour présenter l'offre d'activités ou l'évaluer -Développer des temps festifs intergénérationnels -Aménager de nouveaux espaces dédiés aux parents dans les écoles (mise en place de permanences pour favoriser l'échange, l'interaction et la diffusion d'informations entre parents)	Nombre de parents présents aux réunions Nombre de parents volontaires par école Nombre de parents présents Implication des parents
Diminution du nombre d'élèves inscrits dans les écoles rurales au profit des écoles du Bourg	Axe 2 : attractivité de nos écoles	Améliorer l'environnement et le dynamisme des écoles Améliorer l'offre périscolaire	-Engager des opérations de rénovation et de structuration pour concevoir des bâtiments bien équipés, lumineux, accessibles permettant de favoriser l'envie	

		Favoriser la réussite scolaire	<ul style="list-style-type: none"> d'apprendre, de réussir, de grandir -Nettoyage régulier des bâtiments - Doter les écoles de matériels pédagogiques innovants (mobilier, fournitures...) - Inviter les parents aux évènements bilans des activités TAP et pause méridienne -Favoriser l'installation d'une offre périscolaire équilibrée en zone rurale par l'octroi de subvention aux associations -Développer une offre d'aide au devoir avec les étudiants -Créer un prix d'excellence par domaine scolaire 	<p>Nombre de parents présents</p> <p>Variation du nombre de place en périscolaire / école</p> <p>Nombre de prix décernés par école</p>
<p>Il existe une part importante d'enfants issus de l'immigration dans les écoles de la commune</p> <p>Disparités culturelles importantes sur le territoire</p>	Axe 3 : culturel / multiculturel	<p>Lutter contre les discriminations culturelles</p> <p>Lutter contre les discriminations sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Faire découvrir les différentes cultures présentes sur le territoire -Organiser des conférences –débats sur les discriminations culturelles et sociales -Mettre en place des actions ponctuelles de découverte et d'initiation aux pratiques culturelles 	<p>Nombre d'expositions réalisées</p> <p>Nombre de participants</p>

	<p style="text-align: center;">Axe 4 : Epanouissement de l'enfant</p>	<p>Former et informer sur les questions de citoyenneté</p> <p>Promouvoir l'apprentissage du « Vivre ensemble »</p>	<p>-Développer des actions éducatives relatives à la connaissance des droits et devoirs de l'enfant et du citoyen</p> <p>-Mettre en place des actions d'éducation à la sécurité routière</p> <p>- Encourager la découverte et le respect de l'autre, la solidarité humaine,</p> <p>-Favoriser la mixité sociale</p> <p>-Réaffirmer les valeurs républicaines et consolider le lien social</p> <p>-Promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations</p> <p>-Sensibiliser au développement durable, à la protection de l'environnement, consommation éco-responsable</p>	
--	--	--	---	--

Annexe 2

Participation financière des parents

Pour l'année scolaire 2014, la volonté municipale était de ne laisser aucun enfant livré à lui-même à partir de 15h30, les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) étaient donc gratuits.

Mais pour améliorer la qualité des activités proposées par le biais d'intervenants spécialisés, une participation financière sera demandée aux parents pour couvrir certains frais.

Elle sera modulée en fonction du quotient familial comme pour les autres prestations déjà existantes (transport et restauration scolaire).

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Ressources de - 800€	Ressources de 800 à 1000€	Ressources de 1000 à 1500€	Ressources de + 1500€
Cantine : 25,85€/mois	Cantine : 29,15€/mois	Cantine : 31,60€/mois	Cantine : 36,85€/mois
Transport : 25€/mois	Transport : 25€/mois	Transport : 25€/mois	Transport : 25€/mois
TAP : 2€/mois	TAP : 4€/mois	TAP : 6€/mois	TAP : 8€/mois